

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-001076-203

**MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES
ACTIONNAIRES**

Demandeur

c.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ET AL.

Défendeurs

**AVIS D'OPPOSITION DU DEMANDEUR MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES À L'AVIS DE
COMMUNICATION D'UN RAPPORT D'EXPERT DE LA DÉFENDERESSE ERNST & YOUNG LLP
(ARTICLE 241 C.P.C.)**

À : Me Sylvie Rodrigue
Me Mariè-Ève Gingras
Me John Fabello
Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.
2880-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4R4
Téléphone : 514 868-5601
Télécopieur : 514 868-5700
srodrigue@torys.com
mgingras@torys.com
jfabello@torys.com
notifications-mtl@torys.com

Avocats de la Défenderesse Banque
Laurentienne du Canada

Me Sarah Woods
Me Patrick Ouellet
Woods s.e.n.c.r.l.
1700-2000, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3H3
Téléphone: 514 982-4545
Télécopieur: 514 284-2046
swoods@woods.qc.ca
pouellet@woods.qc.ca
notification@woods.qc.ca

Avocats du Défendeur François Laurin

Me Sébastien C. Caron
Me Fanny Albrecht
LCM Avocats inc.
2700-600, de Maisonneuve
Montréal (Québec) H3A 3J2
Téléphone : 514 375-2680
Télécopieur : 514 905-2001
scaron@lcm.ca
falbrecht@lcm.ca

Avocats du Défendeur François Desjardins

Me Sophie Melchers
Me François-David Paré
Me Francesca Taddeo
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Téléphone: 514 847-4747
Télécopieur: 514 286-5474
sophie.melchers@nortonrosefulbright.com
francois-david.pare@nortonrosefulbright.com
francesca.taddeo@nortonrosefulbright.com
Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com

Avocats de la Défenderesse Ernst & Young
S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Me Mason Poplaw
Me Gabriel Querry
Me Sarah-Maude Demers
McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
2500-1000, rue De La Gauchetière O.
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : 514 397-4155 (MDP)
514 397-4431 (GAQ)
Télécopieur : 514 875-6246
notification@mccarthy.ca

Avocats des Défenderesses Valeurs mobilières TD inc., BMO Nesbitt Burns inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Marchés Mondiaux CIBC inc., Financière Banque Nationale inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Scotia Capitaux inc., Corporation Canaccord Genuity, Valeurs mobilières Cormark inc. et Barclays Capital Canada inc.

Me Sean Griffin
Me Antoine Brylowski
Me Catherine Martel
Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.
1250, boul. René-Lévesque Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8
Téléphone: 514 282-7846
Télécopieur: 514 845-6573
sean.griffin@langlois.ca
antoine.brylowski@langlois.ca
catherine.martel@langlois.ca
notificationmtl@langlois.ca

Avocats de la Défenderesse Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

PRENEZ AVIS que le Demandeur Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires s'oppose à l'*Avis de communication d'un rapport d'expert* daté du 24 septembre 2021 (ci-après, l'« **Avis de communication** ») de la Défenderesse Ernst & Young LLP (ci-après « **EY** »), tel que plus amplement exposé aux présentes :

1. Par son Avis de communication, la Défenderesse EY informe les parties qu'elle entend notamment se prévaloir du rapport de l'expert Alain Dugal daté du 20 septembre 2021 (ci-après, le « **Rapport Dugal** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour.
2. Le Demandeur s'oppose à l'Avis de communication ainsi qu'au dépôt du Rapport Dugal au motif que le dépôt dudit rapport doit d'abord être autorisé par le Tribunal conformément à la jurisprudence, notamment établie par *Graaf c. SNC-Lavalin Group Inc.*, 2020 QCCS 1232, *Gauthier c. Baazov*, 2020 QCCS 2452 et *Miller c. Hexo Corp*, 2021 QCCS 1002.
3. Le présent Avis d'opposition est déposé sous toutes réserves de droit, étant donné qu'à la suite de la notification et du dépôt de l'Avis de communication, la Défenderesse EY a néanmoins notifié et déposé une *De Bene Esse Application of the Defendant Ernst & Young LLP to Produce the Expert Report of Alain Dugal Dated September 20, 2021 and Public Documents of Laurentian Bank of Canada Not Included in the Plaintiff's Exhibits* (ci-après, la « **Demande pour preuve appropriée d'EY** »).
4. Compte tenu de ce qui précède, il est dans le meilleur intérêt de la justice et du Demandeur de ne pas permettre le dépôt du Rapport Dugal et/ou de le retirer du dossier de la Cour tant et aussi longtemps que le Tribunal n'aura pas rendu jugement sur la Demande pour preuve appropriée d'EY.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR le présent Avis d'opposition;

REFUSER le dépôt du rapport d'expertise de Alain Dugal daté du 20 septembre 2021, ou subsidiairement, **ORDONNER** le retrait du dossier du rapport d'expertise de Alain Dugal daté du 20 septembre 2021 tant et aussi longtemps que le Tribunal n'aura rendu jugement sur la Demande pour preuve appropriée d'EY;

LE TOUT avec les frais de justice.

Montréal, le 30 septembre 2021

Belleau Lapointe s.e.n.c.r.l.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Me Maxime Nasr

M^e Josée Cavalancia

M^e Emilie B. Kokmanian

mnasr@belleaulapointe.com

jcavalancia@belleaulapointe.com

ekokmanian@belleaulapointe.com

(Code d'impliqué : BB8049)

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Tél. : 514 987-6700

Télec. : 514 987-6886

Avocats du Demandeur

N° : 500-06-001076-203

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COURSUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES
Demandeur

C.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ET AL.

Défendeurs

**AVIS D'OPPOSITION DU DEMANDEUR MOUVEMENT
D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES À L'AVIS DE
COMMUNICATION D'UN RAPPORT D'EXPERT DE LA
DÉFENDERESSE ERNST & YOUNG LLP (ARTICLE 241 C.P.C.)**

ORIGINAL



Belleau Lapointe
I A V O C A T S | B A R R I S T E R S A N D S O L U T I O N S |
300, PLACE D'YOUVILLE, BUREAU B-10
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 2B6
TÉLÉPHONE : 514-987-6700
TÉLÉCOPIEUR : 514-987-6886

BB-8049

Dossier : 2002.088

Me Maxime Nasr | mnasr@belleaulapointe.com
Me Josée Cavallancia | jcavallancia@belleaulapointe.com
Me Emilie B. Kokmanian | ekokmanian@belleaulapointe.com